

Organisation interprofessionnelle :	<b>CIFOG</b>																					
Période	<b>2015</b>																					
<b>I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :</b>	<b>Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : 3 180 570 euros</b>																					
<u>a) connaissance de la production et des marchés</u> Objet et description de la ou les action(s) : Abonnement de panels	<b>50 000 euros</b>																					
<u>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;</u> Objet et description de la ou les action(s) : Déploiement de la démarche Palmi G Confiance	<b>100 000 euros</b>																					
<u>i) actions de promotion et de mise en valeur de la production;</u> Objet et description de la ou les action(s) : Programme de communication collective en faveur des produits de la filière, avancement de la saison festive autour de la Saint Martin, programme de relations publiques presse, communication digitale et présence sur Internet	<b>2 400 000 euros</b>																					
<u>ii) études visant à améliorer la qualité des produits;</u> Objet et description de la ou les action(s) : Financement programmes de recherche amélioration des conditions de production et de transformation des produits	<b>300 000 euros</b>																					
<b>II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés</b>																						
<b>(taux de CVO, répartition des appellations par groupe le cas échéant, assiette, opérateur qui supporte le paiement)</b>																						
La cotisation est supportée par l'accouveur, le producteur, l'éviscérateur (celui qui réalise l'ablation du foie) et transformateur selon la répartition suivante :																						
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th><b>OIE</b></th> <th><b>CANARD</b></th> </tr> <tr> <th></th> <th><b>En Euros</b></th> <th><b>En Euros</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>118 euros pour 1000</td> <td>79 euros pour 1000</td> </tr> <tr> <td>Accouveur</td> <td>9 euros</td> <td>3 euros</td> </tr> <tr> <td>Producteur</td> <td>38 euros</td> <td>26 euros</td> </tr> <tr> <td>Eviscérateur</td> <td>33 euros</td> <td>24 euros</td> </tr> <tr> <td>Transformateur</td> <td>38 euros ou 55 euros par tonne de foie gras</td> <td>26 euros ou 52 euros par tonne de foie gras</td> </tr> </tbody> </table>			<b>OIE</b>	<b>CANARD</b>		<b>En Euros</b>	<b>En Euros</b>		118 euros pour 1000	79 euros pour 1000	Accouveur	9 euros	3 euros	Producteur	38 euros	26 euros	Eviscérateur	33 euros	24 euros	Transformateur	38 euros ou 55 euros par tonne de foie gras	26 euros ou 52 euros par tonne de foie gras
	<b>OIE</b>	<b>CANARD</b>																				
	<b>En Euros</b>	<b>En Euros</b>																				
	118 euros pour 1000	79 euros pour 1000																				
Accouveur	9 euros	3 euros																				
Producteur	38 euros	26 euros																				
Eviscérateur	33 euros	24 euros																				
Transformateur	38 euros ou 55 euros par tonne de foie gras	26 euros ou 52 euros par tonne de foie gras																				
signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle																						

**COMITE INTERPROFESSIONNEL  
DES PALMIPÈDES À FOIE GRAS  
(C.I.P.O.G.S.)**  
7, rue du Faubourg Poissonnière  
75016 PARIS  
Secrétariat : 01 45 22 63 16  
Responsabilité : 01 45 22 62 96